



Éducation à la sexualité à l'école : l'État doit faire ses devoirs



Enfants

1 minute à lire

Publié le 02/03/23

Partager

Trois associations saisissent le tribunal administratif pour demander à l'État d'appliquer une loi de 2001, qui rend obligatoire trois séances annuelles d'éducation à la sexualité pour tous les élèves.

Faut-il passer par une plainte en justice pour contraindre l'Etat à faire « ses devoirs » en matière d'éducation sexuelle à l'école ? Trois associations, le Planning familial, Sidaction et SOS homophobie, réunies dans le collectif Cas d'École, l'espèrent et saisissent le tribunal administratif de Paris. Elles demandent à l'État « *l'application pleine et entière* » de la loi de 2001 inscrite dans le Code de l'éducation, qui rend obligatoire trois séances annuelles d'éducation à la sexualité pour tous les élèves. Or, à peine 15 % d'entre eux bénéficient de plus de six séances dans toute leur scolarité, et ce depuis des années. Lire aussi : Éducation à la sexualité à l'école : pourquoi ça coince toujours ? 4 minutes à lire

Elles doivent aborder « *la lutte contre le VIH/sida et la promotion de la santé sexuelle et reproductive, la lutte contre les violences de genre* », rappelle Cas d'École. Dans les faits, quand elles ont lieu, les séances ne font que survoler le sujet, en abordant principalement la sexualité sous le prisme du risque (de grossesse, de maladies), les autres problématiques étant le plus souvent mises de côté. En septembre dernier, l'Éducation nationale a publié une circulaire enjoignant les établissements de respecter l'obligation prévue dans la loi. Sans effet.

Les associations entendent donc faire valoir la responsabilité de l'État dans ces manquements et ces « *carences* » éducatives. Elles demandent également réparation du « *préjudice moral* » subi : faute de temps et de moyens, le collectif ne peut intervenir dans tous les établissements scolaires qui en font la demande. Cas d'École rappelle également que ne pas informer correctement les enfants et les adolescents sur la sexualité augmente les risques de violences sexuelles (elles ont bondi de 33 % en 2021), de discriminations de genre et de LGBTphobies. Ces dernières, parfois, tuent, comme ce fut le cas encore récemment avec le suicide d'un enfant de 13 ans, harcelé pour son homosexualité.



Lire aussi : "Sex Education", bien mieux que les cours d'éducation sexuelle !7 minutes à lire

- Enfants : éducation
- genre
- sexualité
- LGBTQI+

Partager

ContribuerPostez votre avisPour soutenir le travail de toute une rédaction, abonnez-vous

Pourquoi voyez-vous ce message ?

Vous avez choisi de ne pas accepter le dépôt de "cookies" sur votre navigateur, qui permettent notamment d'afficher de la publicité personnalisée. Nous respectons votre choix, et nous y veillerons.

Chaque jour, la rédaction et l'ensemble des métiers de Télérama se mobilisent pour vous proposer sur notre site une offre critique complète, un suivi de l'actualité culturelle, des enquêtes, des entretiens, des reportages, des vidéos, des services, des événements... Qualité, fiabilité et indépendance en sont les maîtres mots.

Pour ce faire, le soutien et la fidélité de nos abonnés est essentiel. Nous vous invitons à rejoindre à votre tour cette communauté en vous abonnant à Télérama.

Merci, et à bientôt.

S'abonner

